

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ISOLITH+
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Peinture
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
PEINTURES MARIUS DUFOUR
90 bd FIFI TURIN
13010 MARSEILLE
Tel: 04 91 80 91 25
Fax: 04 91 25 92 72
contact@mariusdufour.com
- **Service chargé des renseignements:** Laboratoire
- **Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA / INRS Tél: (33) (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**
R10-52/53: *Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage :**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
- **Phrases R:**
10 *Inflammable.*
52/53 *Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- **Phrases S:**
2 *Conserver hors de portée des enfants.*
56 *Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.*
- **Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré ☒ Xn R65; ☒ N R51/53 R10 ----- ⚠ H350; H304	10-25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10-66-67 Carc. Cat. 2 ----- ⚠ H304; ⚠ H411; ⚠ H335+H336; H227; H401	2,5-10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours :

- **Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage :

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle :**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants :** Gants en caoutchouc

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 3)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Visqueuse

Couleur: Blanc

· Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'inflammation (éclair): 21-55°C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Densité à 20°C: 1,62 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Viscosité:

Dynamique à 20°C: 580 cP

· Teneur en solvants:

VOC (CE) <429 (g/L)

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 4)

Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques**
- **Indications générales:**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Code danger:** 30

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 5)

· No ONU:	1263
· Groupe d'emballage:	III
· Etiquette de danger:	3
· Nom d'expédition des Nations unies:	1263 PEINTURES, disposition spéciale 640E
· Remarques:	Non classés suivant les critères du paragraphe 2.2.3.1.5 du code ADR 2009 si les conditionnements sont inférieurs à 450 litres.

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· Classe IMDG:	3
· No ONU:	1263
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· No EMS:	F-E, S-E
· Polluant marin:	Non
· Désignation technique exacte:	PAINT
· Remarques:	Non soumis à cette réglementation si Q < 30 litres

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· Classe ICAO/IATA:	3
· No ID ONU:	1263
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	PAINT

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

15 Informations réglementaires

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H227 Liquide combustible.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.06.2011

Numéro de version 2

Révision: 19.06.2011

Nom du produit: ISOLITH+

(suite de la page 6)

*R10 Inflammable.**R37 Irritant pour les voies respiratoires.**R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.***· Directive 2004/42/CE (COV) :***Les valeurs limites européennes de C.O.V. dans le produit (catégorie IIA c) prêt à l'emploi sont de 430g/L maximum (2010).*

FR